

**Question avec demande de réponse orale O-000031/2017
à la Commission**

Article 128 du règlement

Linnéa Engström

au nom de la commission de la pêche

Objet: Conférence de haut niveau des Nations unies visant à soutenir la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 14 (Conférence des Nations unies sur l'océan)

Cette année (en juin 2017), une conférence de haut niveau des Nations unies visant à soutenir la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 14 (Conférence des Nations unies sur l'océan) sera organisée. Il s'agit d'une occasion unique de se lancer dans un processus international visant à améliorer la gouvernance mondiale des océans. L'Union européenne a aidé plusieurs pays tiers à améliorer leur gestion et leur contrôle des pêches, grâce au règlement sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (règlement INN).

Dans ce contexte, la Commission est invitée à répondre aux questions suivantes:

- Comment la Commission contribue-t-elle à la pleine réalisation de l'ODD 14?
- Comment, dans le contexte de la Conférence des Nations unies sur l'océan, l'Union européenne va-t-elle promouvoir une approche globale pour promouvoir et éliminer les activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée et comment va-t-elle participer à la mise en place d'une gouvernance mondiale équitable des océans?
- La Commission et la VP/HR, qui se consacre également à la gouvernance des océans, vont-elles prendre des mesures pour assurer une meilleure coordination entre la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et les politiques commerciales et du marché?

Dépôt: 25.4.2017

Transmission: 27.4.2017

Echéance: 4.5.2017